



Signification de "témoins majeurs"

Par **Syndi D.**, le **12/09/2021** à **22:46**

Bonjour

Sur un acte de mariage que je suis en train de traduire en anglais, il y a le terme "témoins majeurs". Pourriez-vous me préciser svp si cela veut dire "témoins principaux" ou bien "témoins adultes" (contrairement aux mineurs) ?

Je vous remercie d'avance.

Par **Yukiko**, le **12/09/2021** à **23:15**

Bonjour,

Le terme *majeur* doit être pris dans le sens d'*adulte*. Il est important que les témoins soient capables, ce qu'ils ne seraient pas s'ils étaient mineurs.

Il n'y a pas de témoins principaux et de témoins secondaires, il n'y a que des témoins.

Par **P.M.**, le **13/09/2021** à **08:38**

Bonjour,

Les témoins d'un mariage civil doivent être majeurs ou émancipés...

Par **Tisuisse**, le **13/09/2021** à **08:48**

Bonjour Syndi D,

Les réponses que vous avez obtenues ne sont valables que pour autant que vous soyez en possession d'un acte de mariage français, rédigé en français, et que vous voulez traduire en anglais car votre demande n'est pas très claire. On peut aussi penser que vous avez un acte rédigé en anglais que vous devez le traduire en français.

Par **P.M.**, le **13/09/2021** à **09:09**

[quote]

Sur un acte de mariage que je suis en train de traduire en anglais

[/quote]

Il me semble donc qu'en tout cas l'acte de mariage n'est pas rédigé en Anglais puisqu'il doit être traduit dans cette langue...

Effectivement dans chaque réponse, on pourrait préciser que c'est suivant la législation française pour un acte s'étant produit en France..